



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

Concertation nationale en présence au travail SST

14 décembre 2023

Présentée par
L'équipe Présence au travail & SST



Déroulement de la rencontre

- **PRÉSENTATION DES NOUVELLES CONSEILLÈRES À LA FCSSQ**

- **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE SST**

Portrait des régimes intérimaires dans le secteur scolaire
Les besoins des CSS en matière de SST

- **PROJET VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE ASP DANS LE SECTEUR SCOLAIRE**

État de la consultation auprès des gestionnaires
Prochaines étapes

- **RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT**

- **PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

- **GUICHET CNESST INFO**

- **RISQUE PSYCHOSOCIAUX (RPS)**

- **SIMULATIONS DE COÛTS CNESST**

- **PROJET DE LOI 42**

(PRÉVENTION HARCÈLEMENT SEXUEL)

- **CAPSULE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

- **NOUVEAUX SERVICES DE LA CNESST**

(SANTÉ PSYCHOLOGIQUE)



Nouvelles conseillères à la FCSSQ

PRÉSENCE AU TRAVAIL & SST



François Darveau avocat
Coordonnateur Présence au travail SST



Vanessa Turcotte Guay
Agente de bureau cl.princ.

GESTION



Cynthia Vanasse
infirmière
Conseillère principale
en gestion de la
présence au travail



Marie-Pierre Vézina
avocate
Conseillère principale
en gestion de la
présence au travail

PRÉVENTION



Christyne Côté
CRHA, M.A.P.
Conseillère principale en
prévention SST



medical@fcssq.quebec

sept@fcssq.quebec



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

RÉSULTATS ENQUÊTE SST

**Portrait des régimes
intérimaires dans les centres de
services scolaires**

Annie-Claude Quintal, CRHA
Conseillère en prévention SST





AVANCEMENT DE L'IMPLANTATION DES MÉCANISMES

34 %

Notre régime est bien en place



62 %

Nous sommes à le mettre en place



4 %

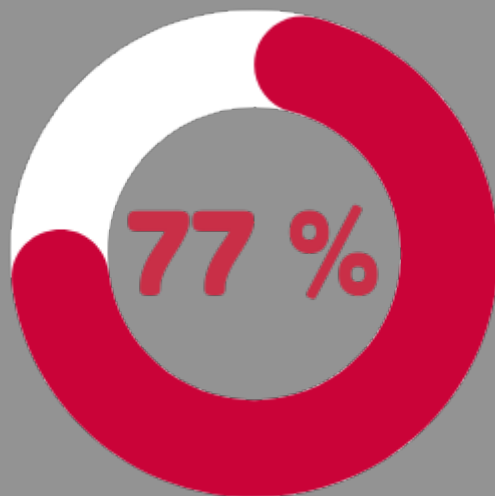
Nous avons commencé à y réfléchir



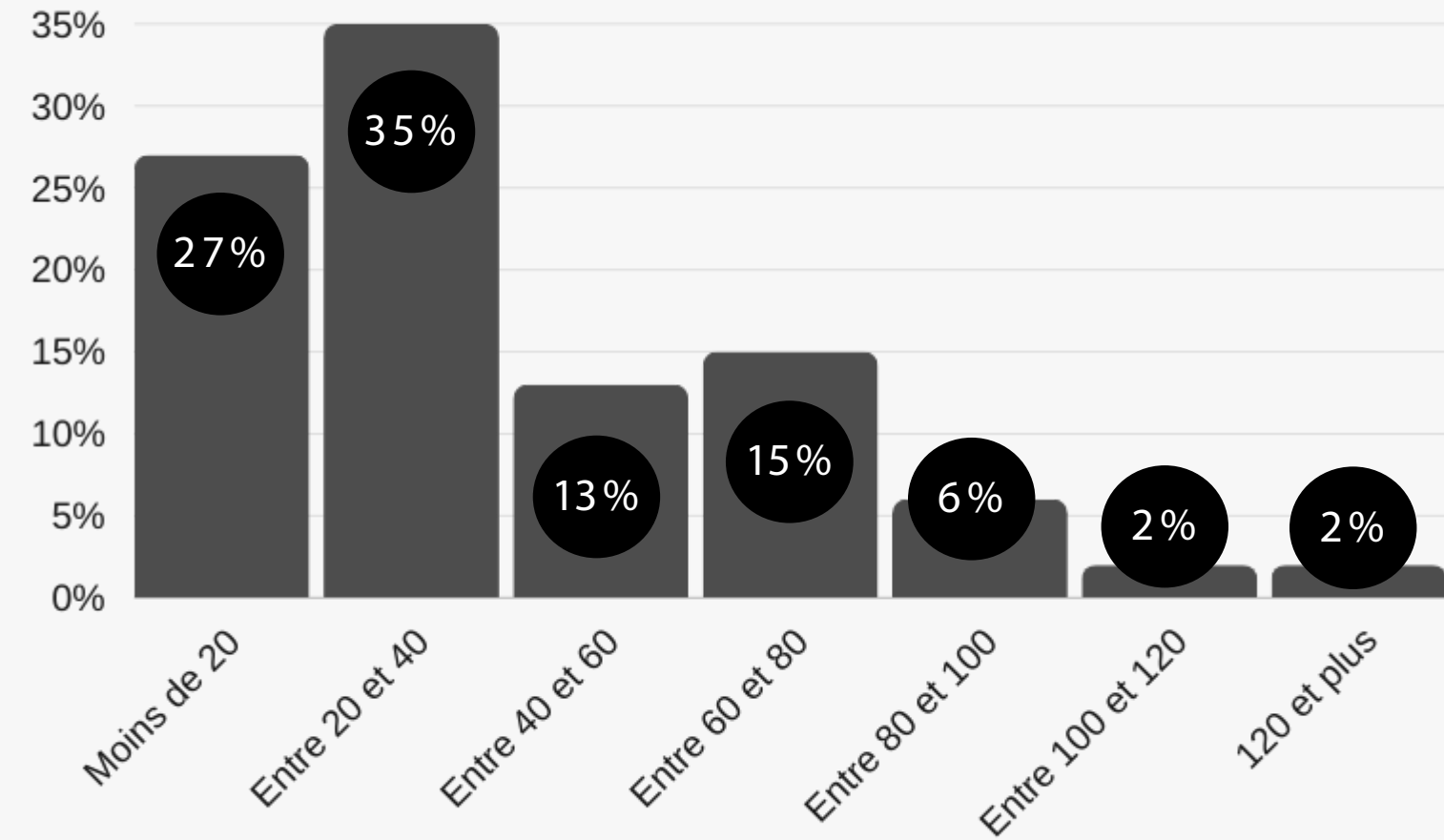
TAUX DE PARTICIPATION À LA CONSULTATION



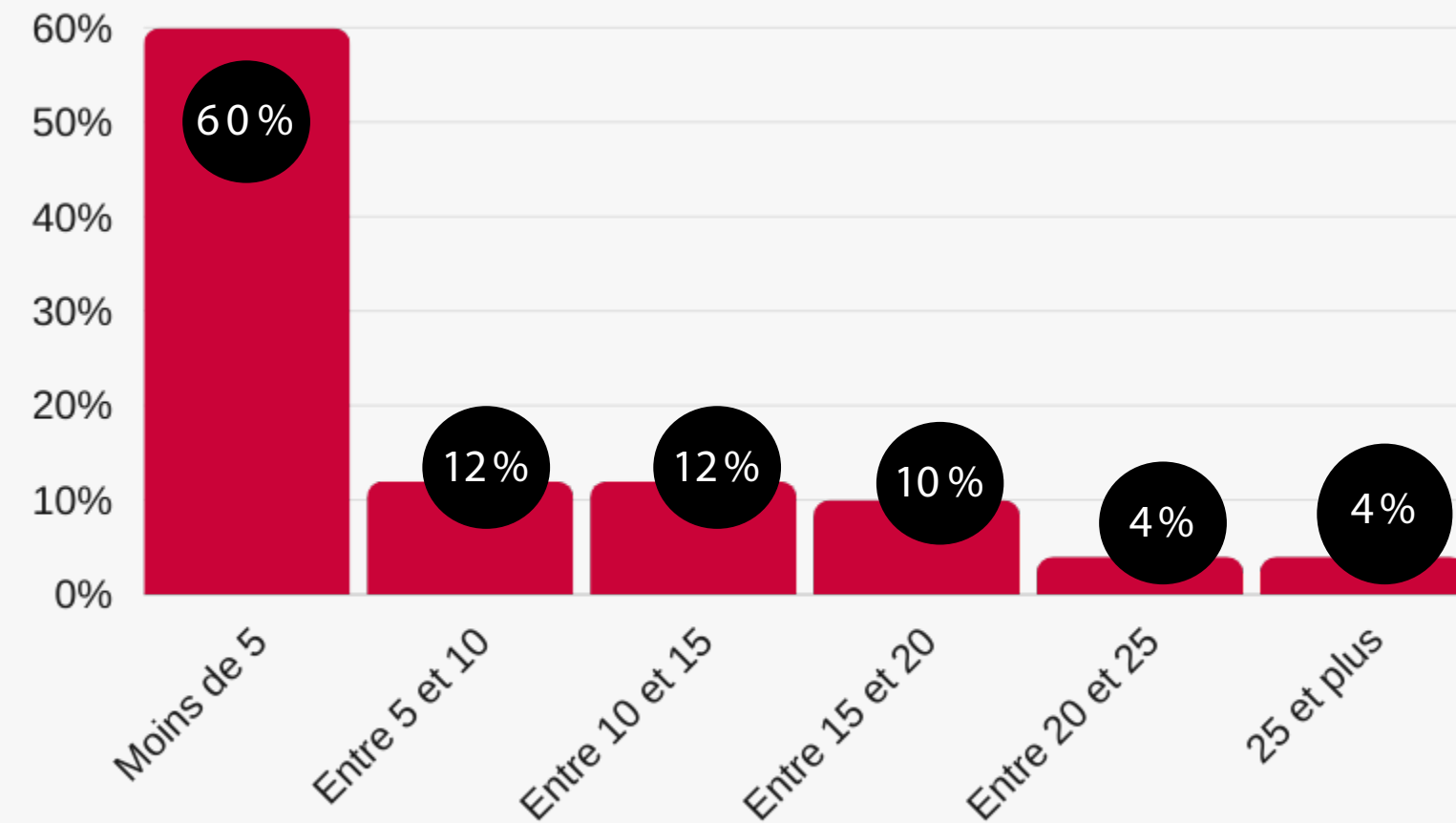
RÉPONDANTS DEVANT REVOIR LEURS MÉCANISMES ET/OU S'AJUSTER À LA SUITE DES DERNIÈRES PRÉCISIONS DE LA CNESST



ÉTABLISSEMENTS DE 20 TRAVAILLEURS ET PLUS



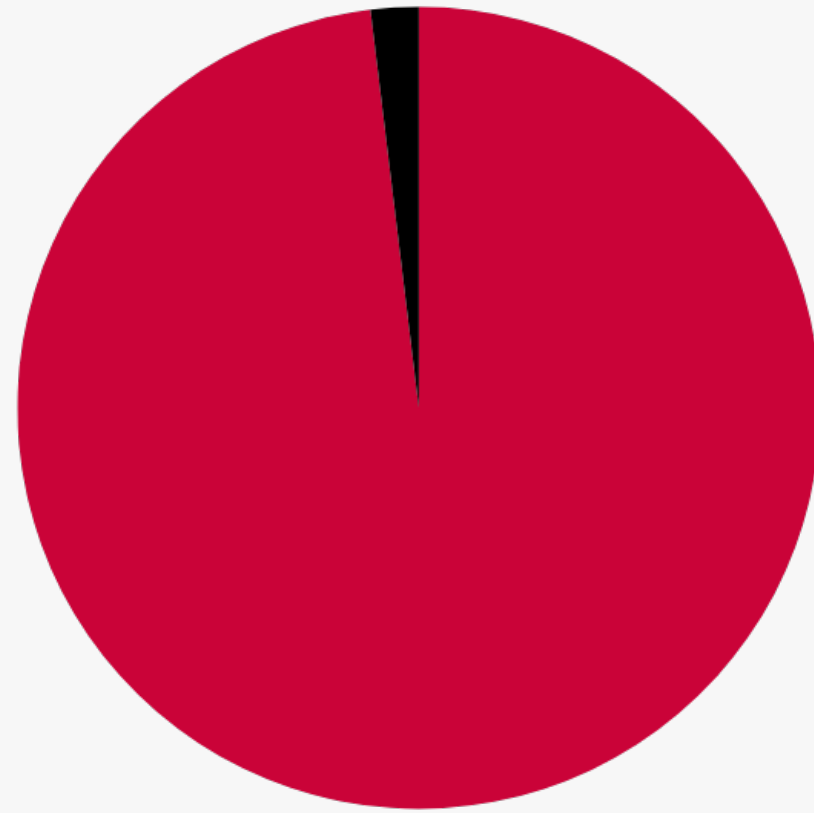
ÉTABLISSEMENTS DE 19 TRAVAILLEURS ET MOINS



APPROCHE PRÉCONISÉE

✓ Multiétablissements (51)

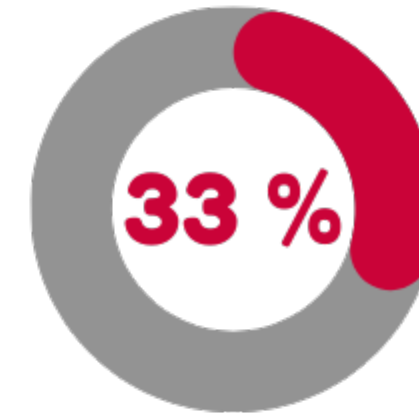
✓ Établissement (1)



APPROCHE PAR MULTIÉTABLISSEMENTS



1 seul regroupement



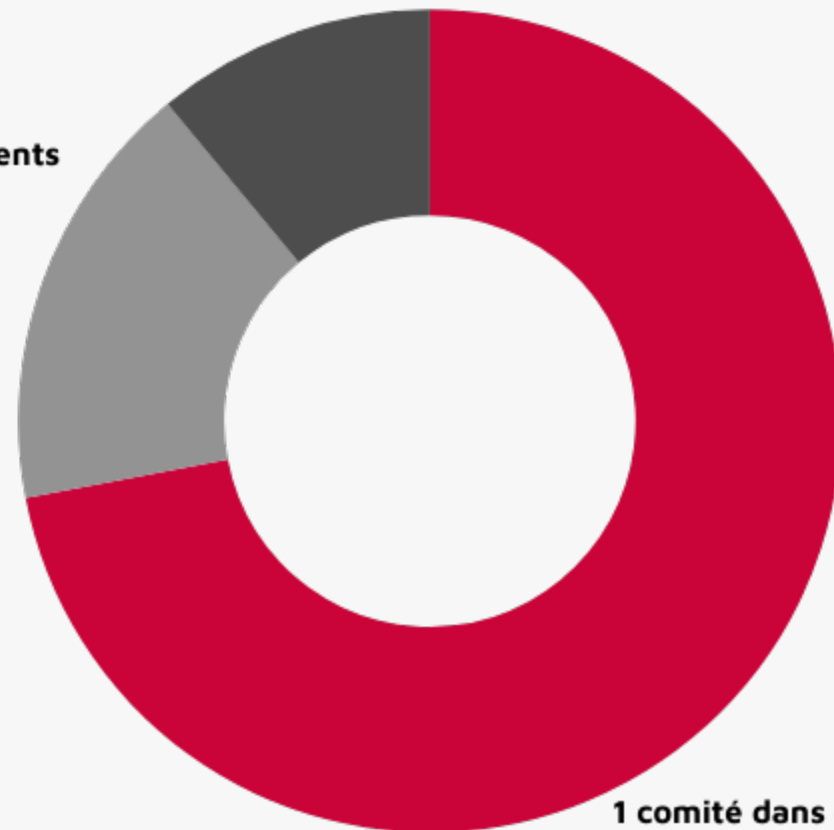
Plusieurs regroupements



En réflexion / discussions en cours

Il n'y a pas de comité dans nos regroupements
11%

1 comité dans certains regroupements
17%



1 comité dans chacun des regroupements
72%

COMITÉ SST (MULTI)



COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

42%



Entente écrite avec les associations accréditées

31%



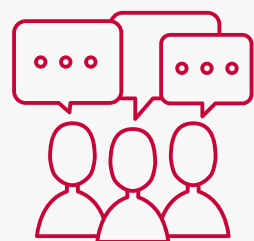
Entente non écrite avec les associations accréditées

3%



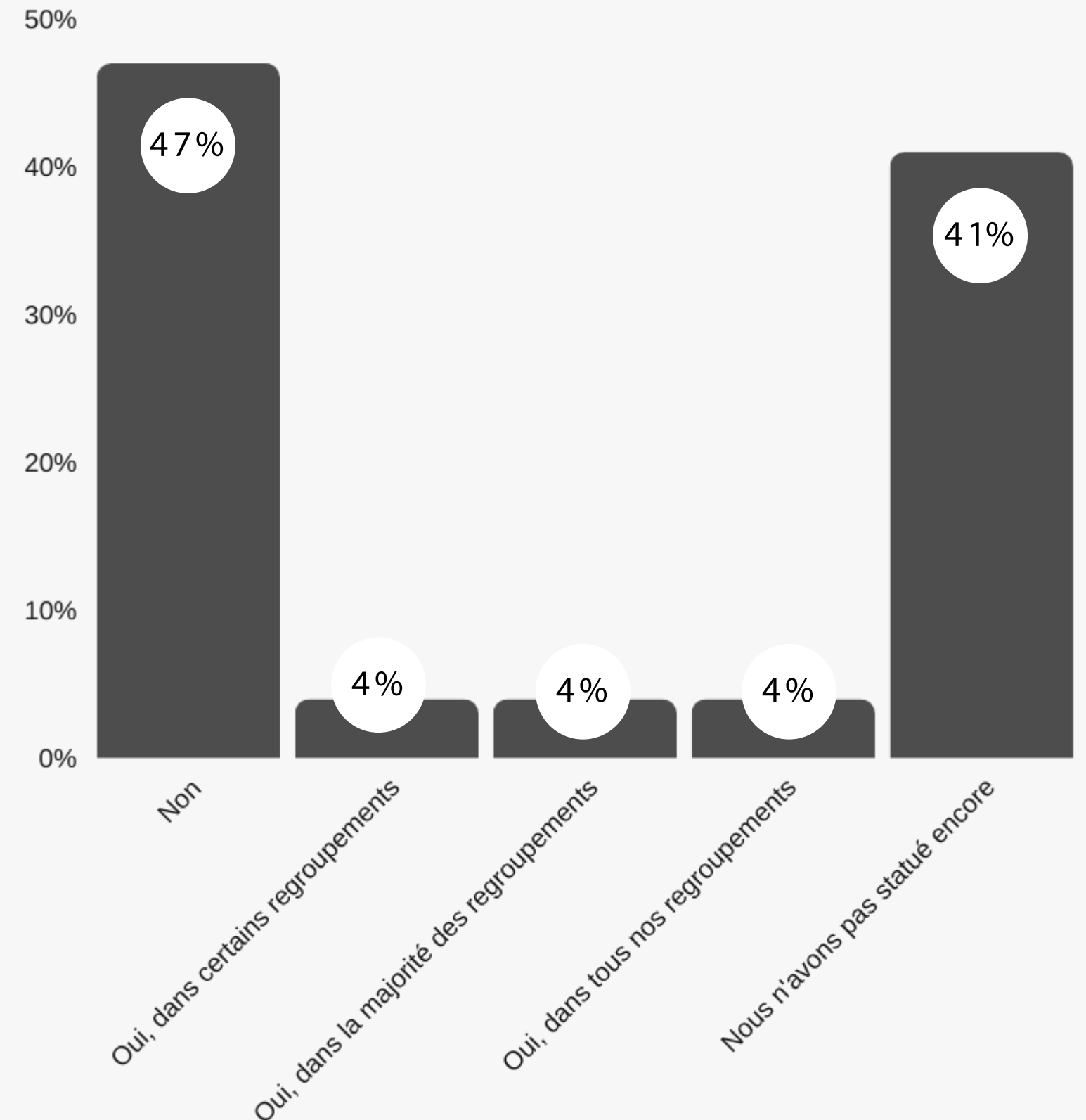
Aucune entente avec les associations accréditées

23%



Discussions en cours avec les associations accréditées

AVEZ-VOUS PRÉVU
L'AJOUT DE
COMITÉS SST À
CEUX
PRÉALABLEMENT
IDENTIFIÉS

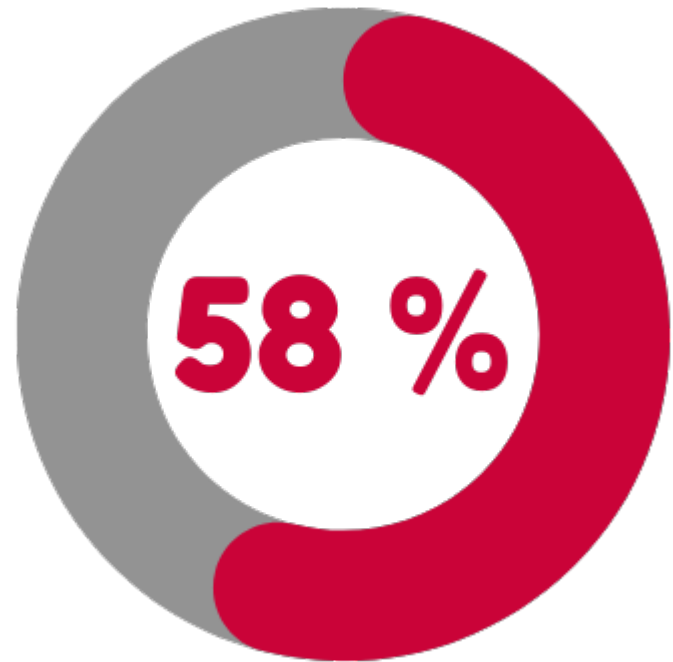




REPRÉSENTANTS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

(PAR REGROUPEMENTS)

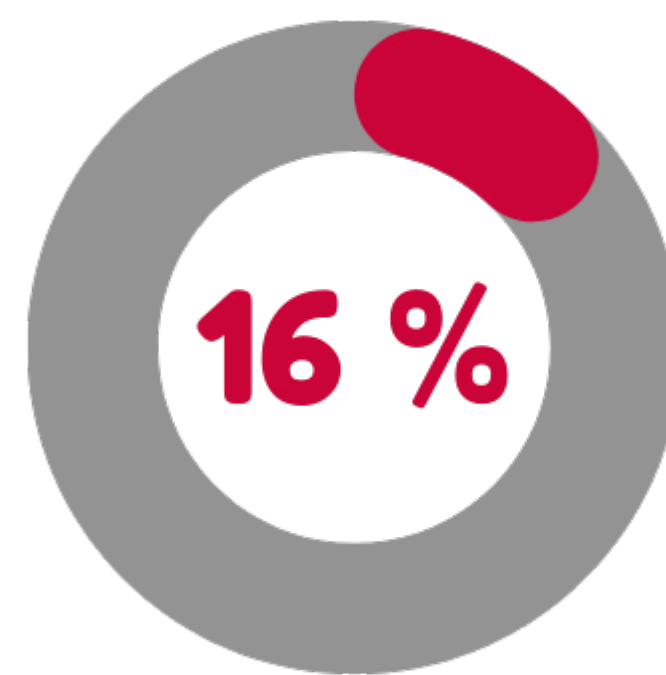
Vos accréditations syndicales ont-elles désigné un représentant des travailleurs en santé et sécurité (RSS)?



Dans chacun
des
regroupements



Dans la majorité
des regroupements



Dans certains
regroupements



Aucun RSS désigné
par regroupements



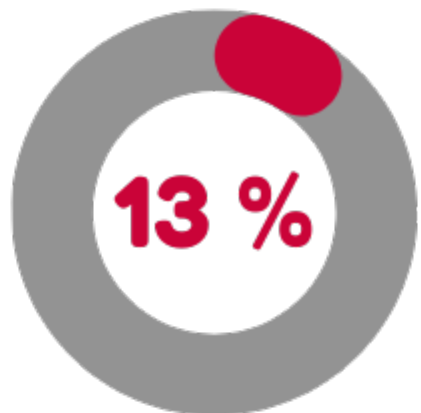
AVEZ-VOUS CONVENU, AVEC LES
REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS,
D'AJOUTER DES RSS ?



Oui

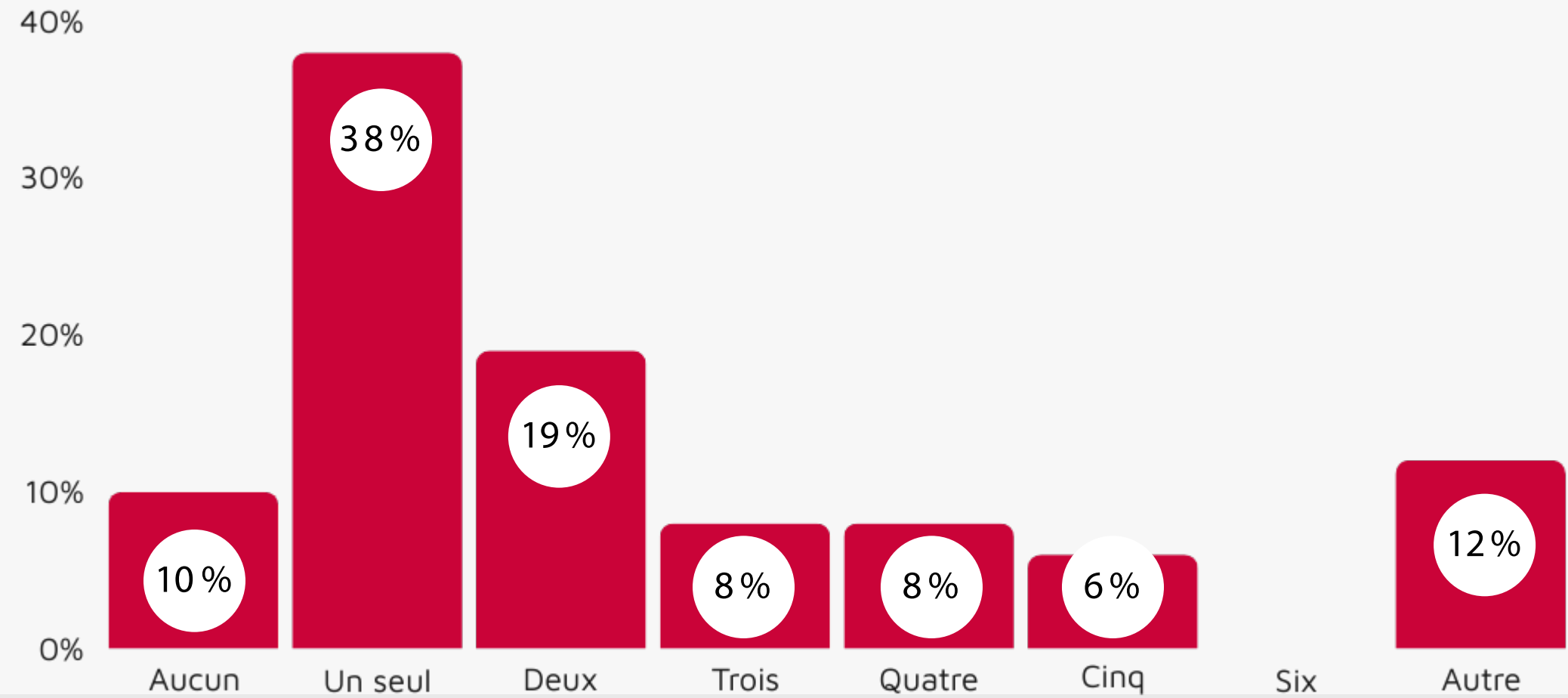


Non

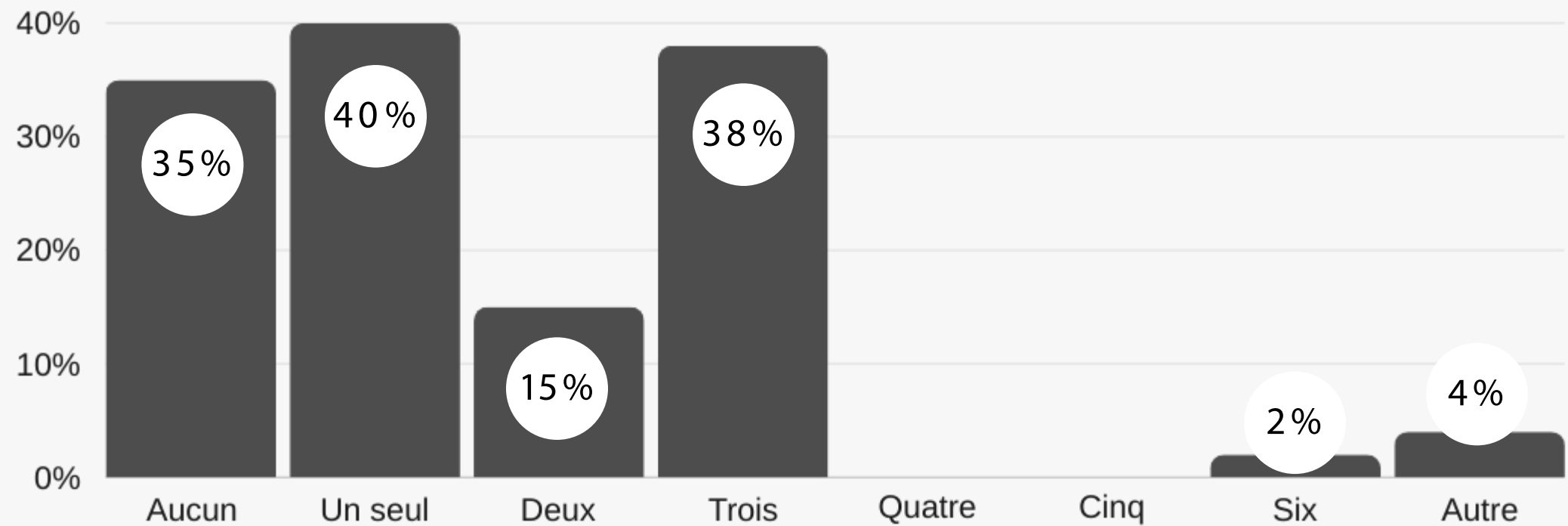


Discussion en cours

NOMBRE DE RSS DÉSIGNÉS AU SEIN DE VOTRE CSS

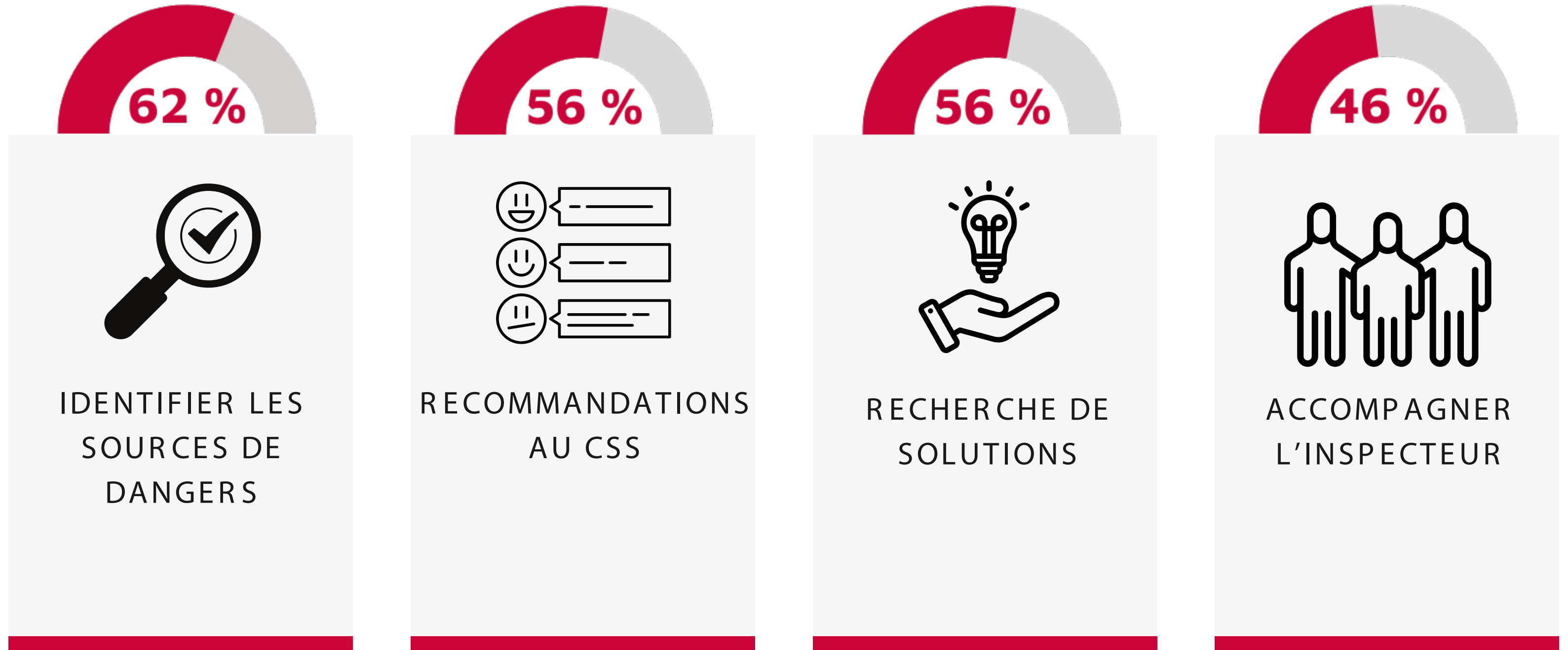


NOMBRE DE CADRES AYANT POUR FONCTION PRINCIPALE LA
PRÉVENTION SST AU SEIN DE VOTRE CSS





PRINCIPALES FONCTIONS PRISES EN CHARGE PAR LES RSS





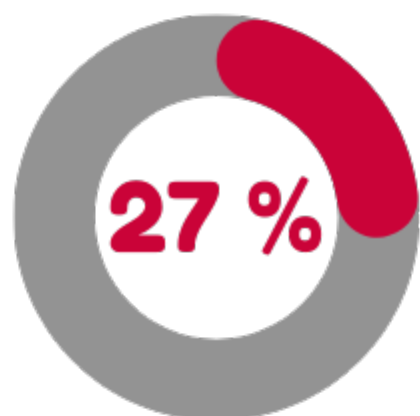
L'IDENTIFICATION DES RISQUES



Complétée

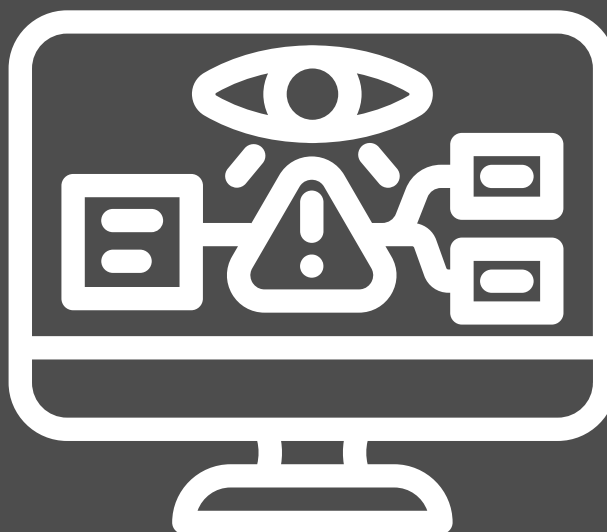


En cours



Non débutée

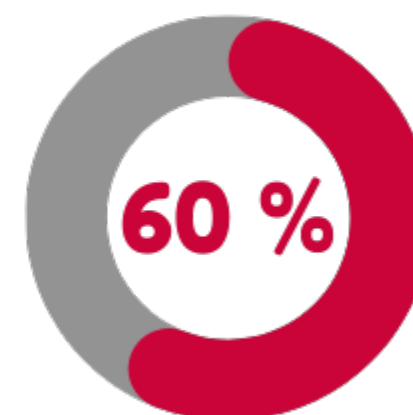
AVANCEMENT DE



L'ANALYSE RISQUES



Complétée



En cours



Non débutée



ÉVALUATION DE LA COLLABORATION

DEGRÉ DE SATISFACTION DE LA COLLABORATION AVEC LE RSS



3.67 / 5

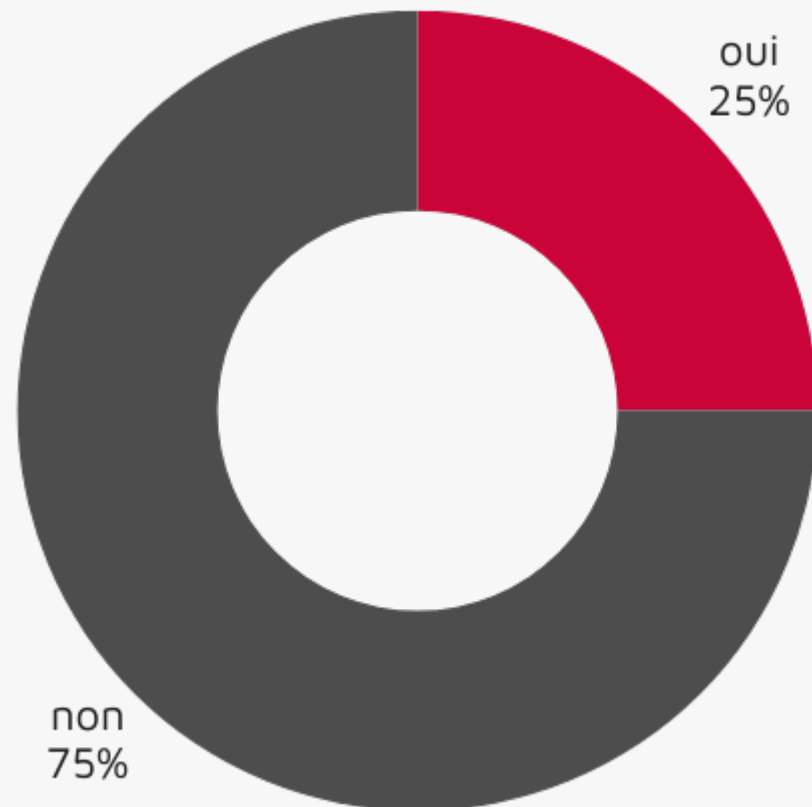
DEGRÉ DE SATISFACTION DE LA COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS ACCRÉDITÉES



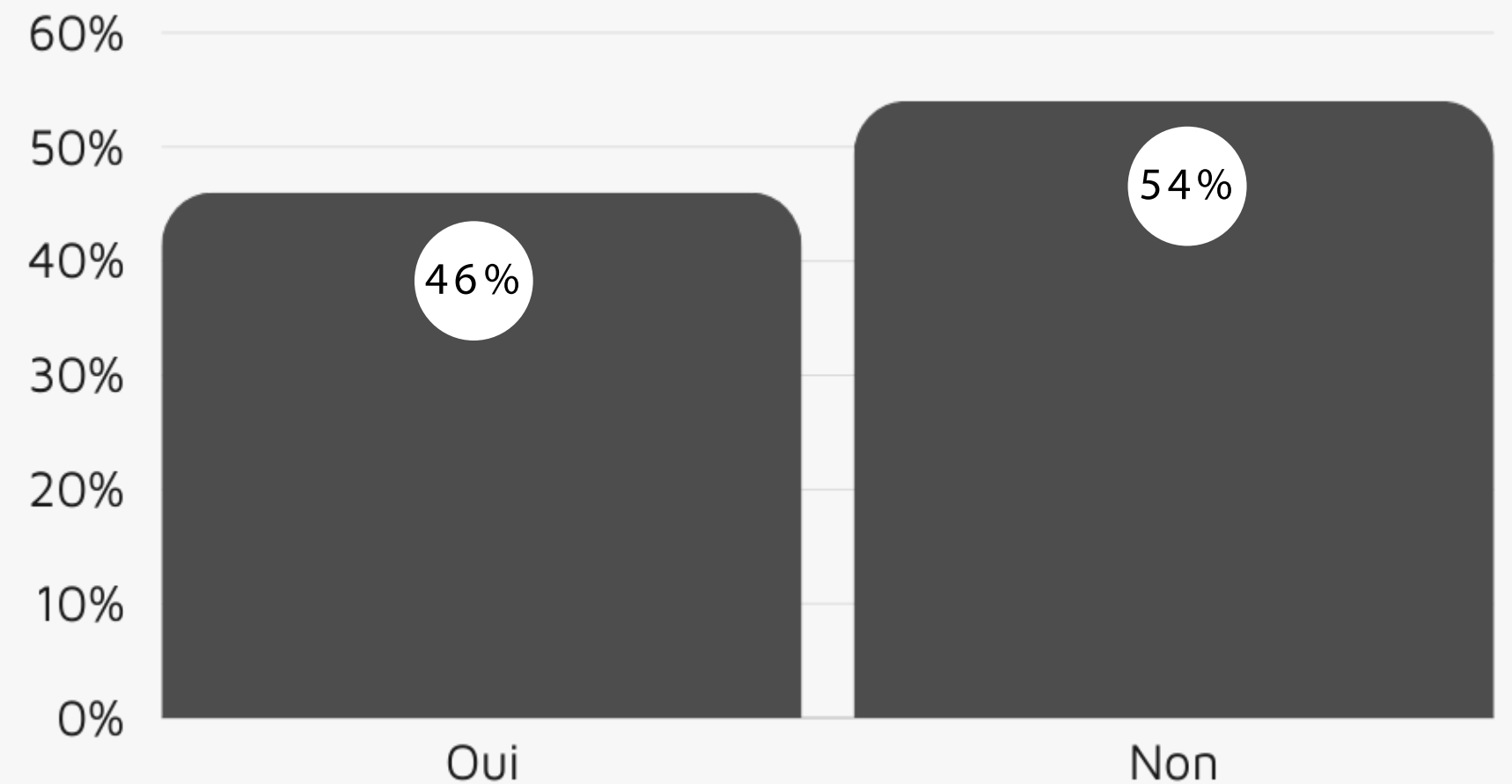
3.29 / 5

INSPECTORAT ET AVIS DE LA CNESST

PROPORTION DE CSS QUI ONT REÇU DES AVIS DE DÉROGATION PARMIS CEUX AYANT REÇU LA VISITE D'UN INSPECTEUR



PROPORTION DE CSS QUI ONT REÇU LA VISITE D'UN INSPECTEUR DE LA CNESST EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DE LEUR RÉGIME INTÉRIMAIRE ?





La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

RÉSULTATS ENQUÊTE SST

Les besoins des centres de services scolaires en matière de SST

Annie-Claude Quintal, CRHA
Conseillère en prévention SST





Les risques qui préoccupent le plus les gestionnaires

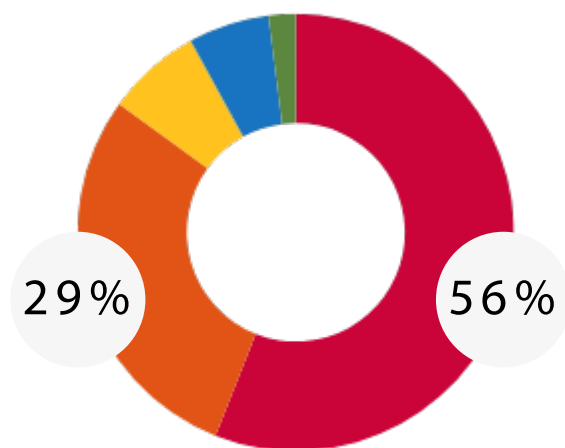
+ de 50% des répondants



AGRESSIONS ET
VIOLENCE

85 %

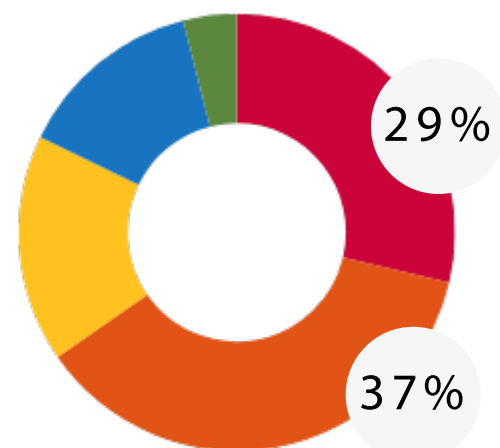
préoccupés ou
très préoccupés



RISQUES
PSYCHOSOCIAUX

66 %

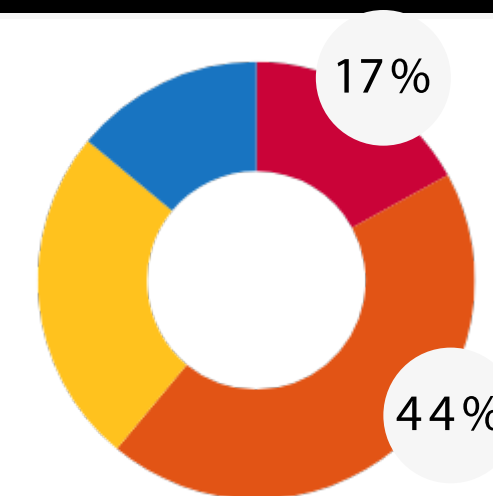
préoccupés ou
très préoccupés



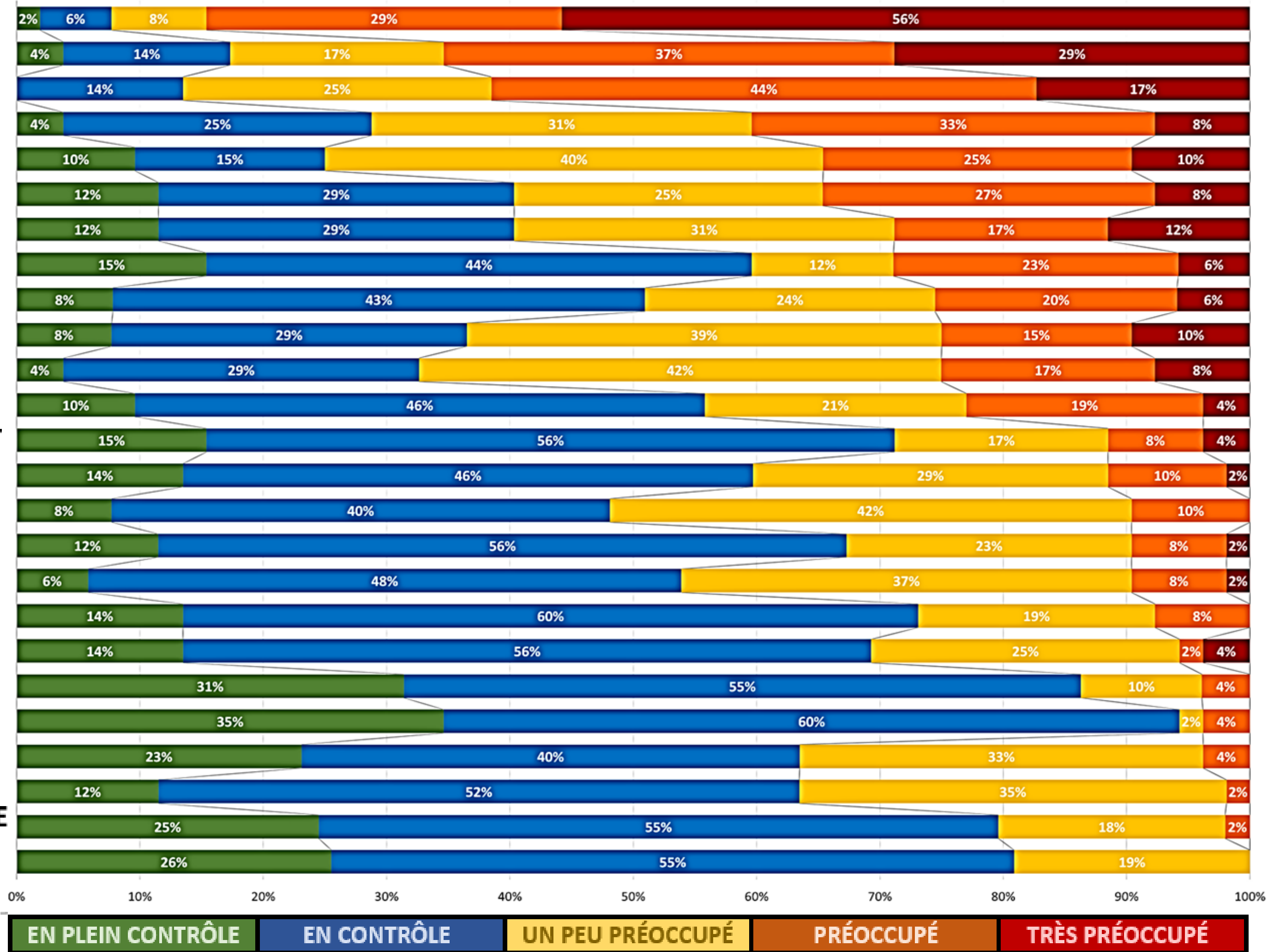
VIOLENCE
PSYCHOLOGIQUE

61 %

préoccupés ou
très préoccupés



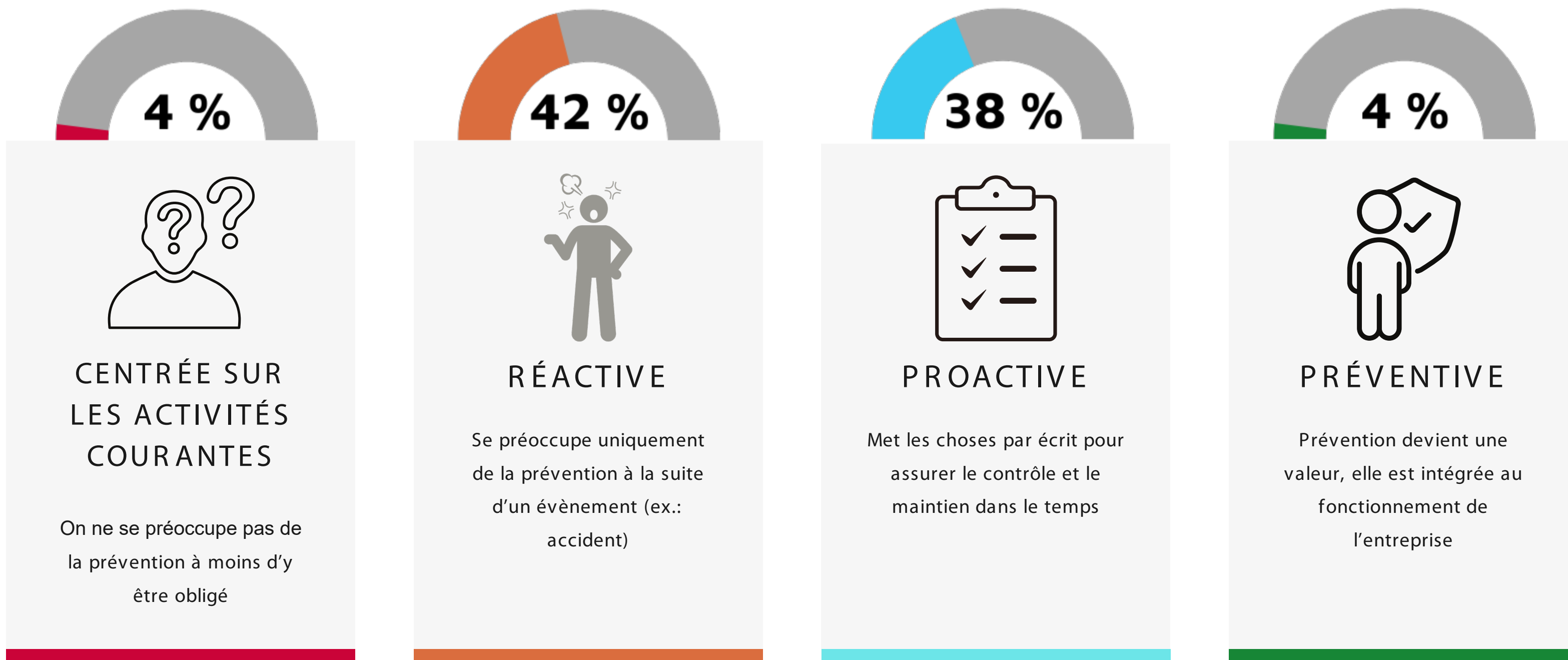
AGRESSION & VIOLENCE
RISQUES PSYCHOSOCIAUX
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE
BRUIT
EXP. À UN ÉVÈNEMENT TRAUMA
HARC.PSY OU SEXUEL
SÉCURITÉ DES MACHINES
RISQUES ÉLECTRIQUES
TRAVAIL EN ESPACE CLOS
CHUTES DE MÊME NIVEAU
COURS ÉCOLE, ÉD. PHYS. & ACT.
TRAVAIL EN HAUTEUR
MATIÈRES DANGEREUSES SIMDUT
ERGONOMIE DE BUREAU
SITUT.DE CRISE OU D'URGENCE
AMIANTE
EFFORTS EXCESSIFS
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
POUSSIÈRES
CO2
H2O
CONTRAINTES THERMIQUES
RISQUES BIOLOGIQUES
SÉCURITÉ AQUATIQUE / NAUTIQUE
PRÉSENCE D'ANIMAUX





Auto-évaluation de la prise en charge SST

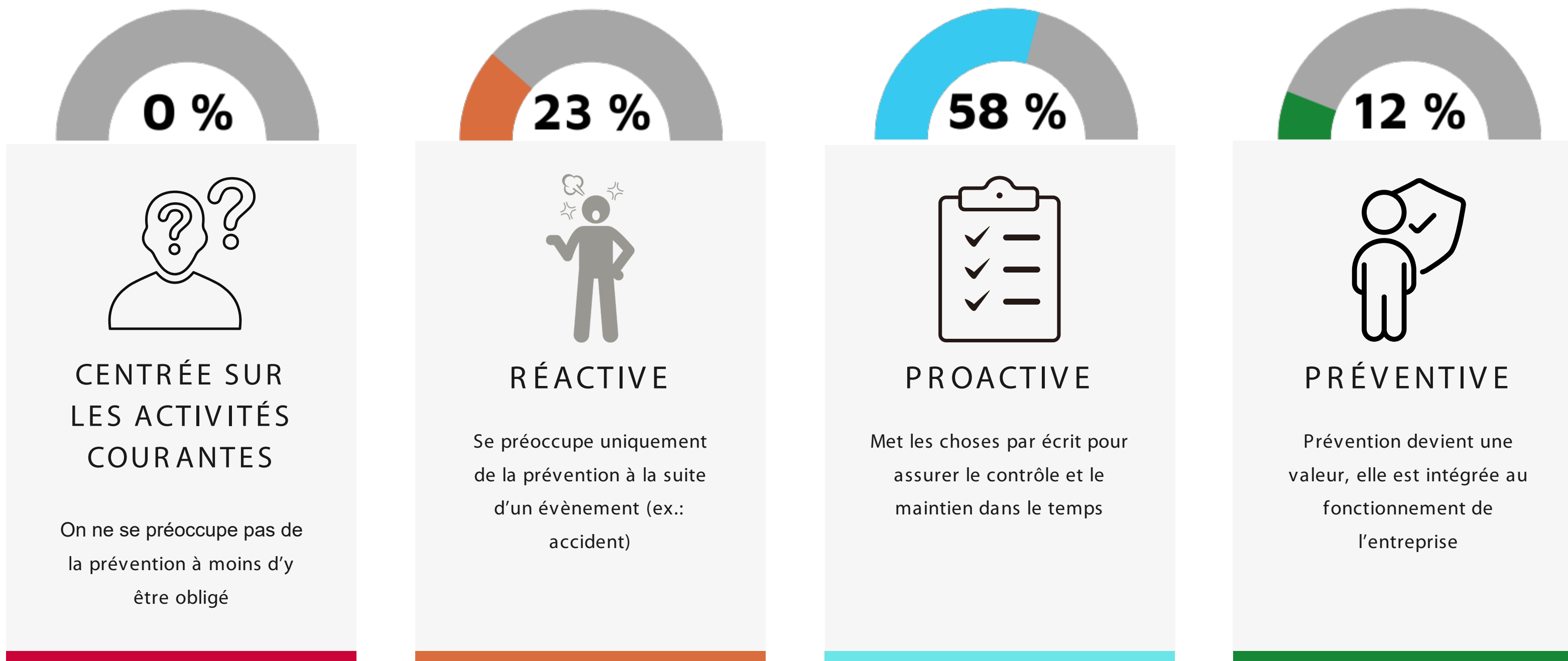
Dans les établissements (excluant les CFP)





Auto-évaluation de la prise en charge SST

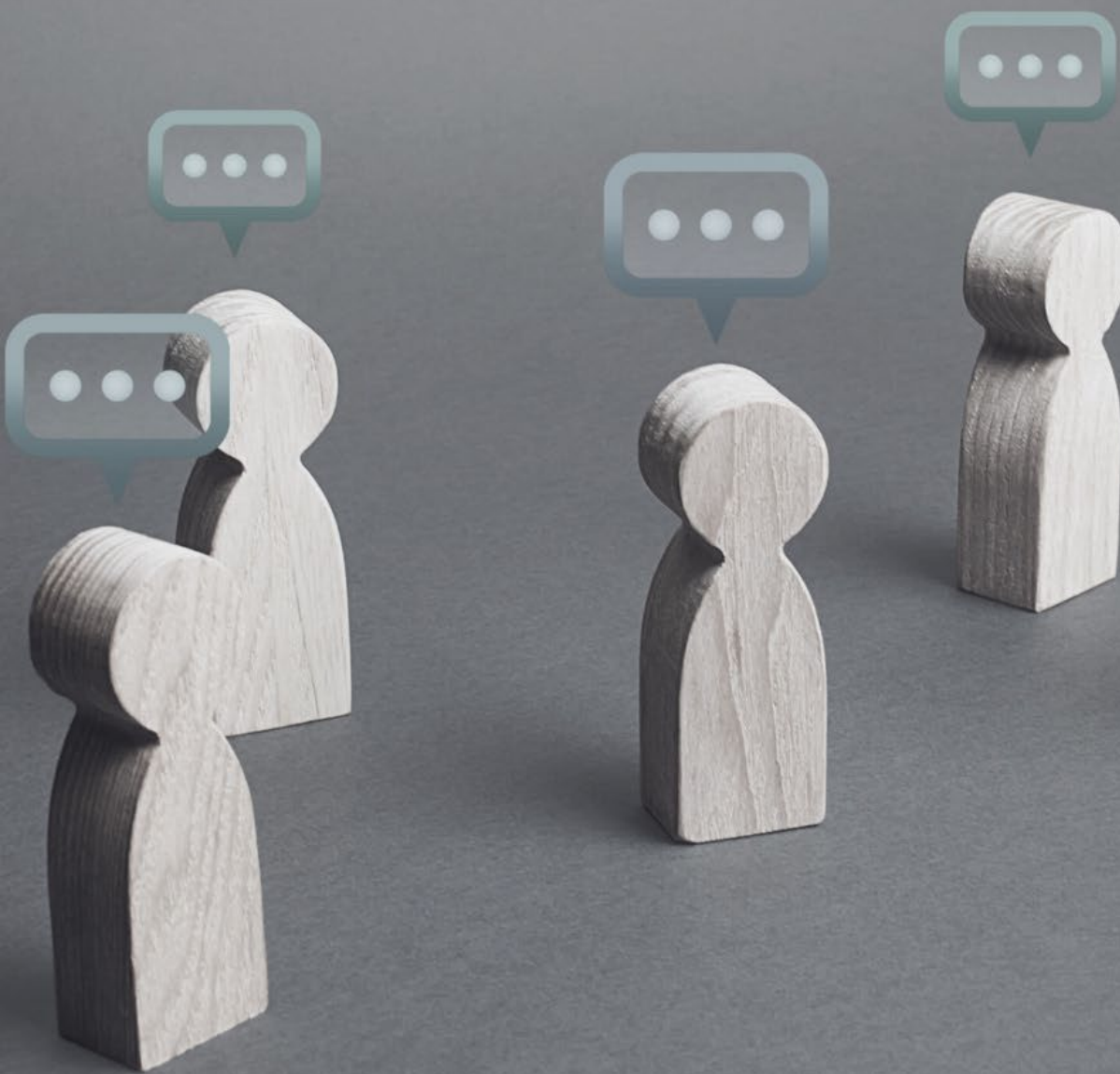
Dans les centres de formation professionnelle



Principaux commentaires



- Réajustements fréquents et précisions ponctuelles
- Réalités différentes des petits CSS et des grands CSS
- Application uniforme de mécanismes peu adaptés à la réalité des milieux
- Moyens financiers et humains limités
- Financement du régime et de la mise en place des mécanismes insuffisant
- Disparités des interventions de la CNEST
- Conclusion d'ententes difficiles avec les parties syndicales
- Application rigide de l'approche par multiétablissements





La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

ÉTAT DE LA CONSULTATION

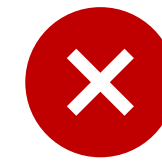
Projet de création ou d'intégration d'une ASP Secteur scolaire

Christyne Côté,
Conseillère principale en prévention SST





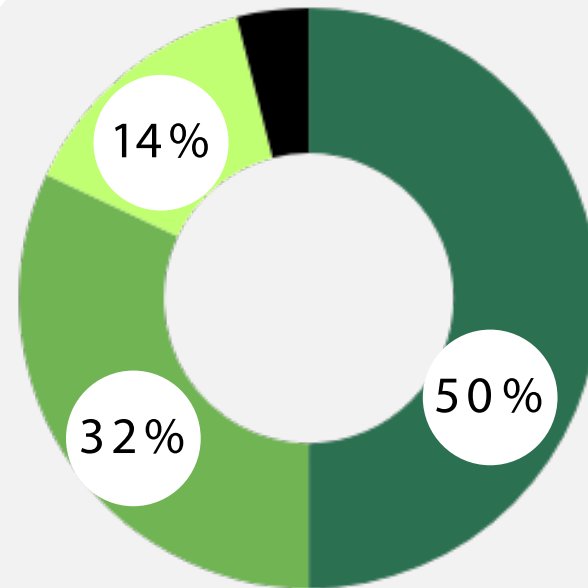
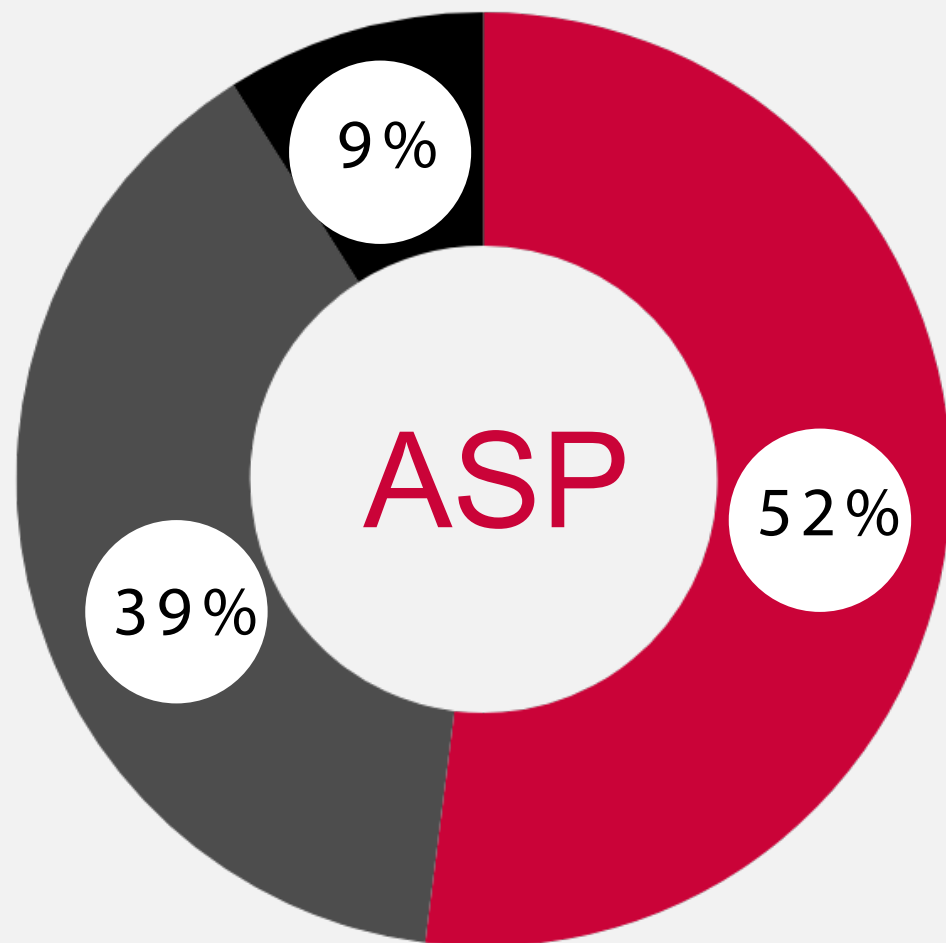
ASP secteur scolaire



Taux de participation parmi les centres de services scolaires consultés

CONNAISSANCE DES SERVICES OFFERTS PAR LES ASP

- Très familier
- Connais, sans plus
- Ne connais pas

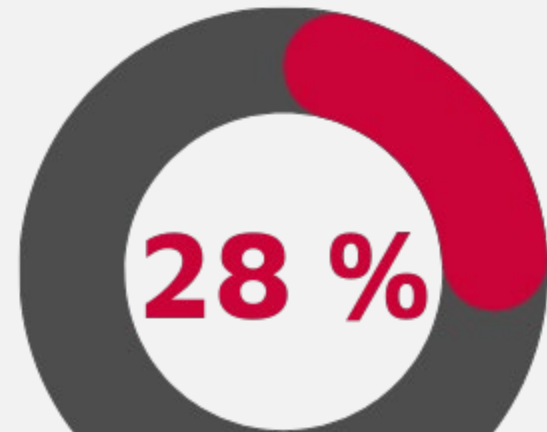


EN FAVEUR

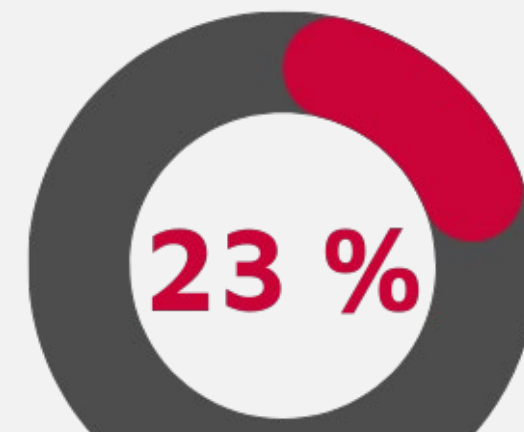
96% des répondants sont favorables à la création ou à l'intégration d'une ASP

25% des répondants utilisent souvent ou à l'occasion les services d'une ASP.

L'APSSAP et l'ASSTSAS sont les plus sollicitées

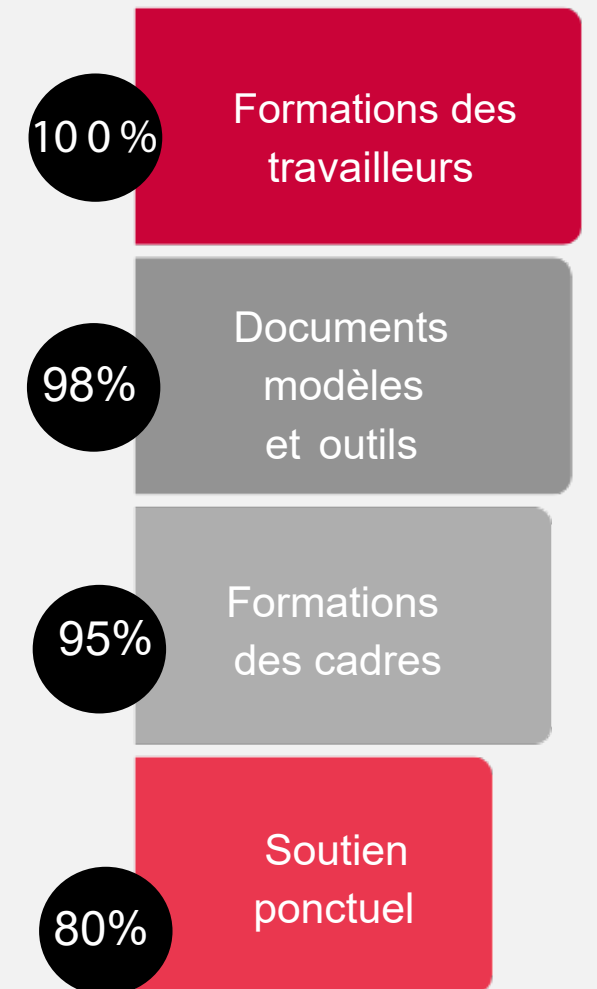


APSSAP



ASSTSAS

SERVICES SOUHAITÉS



Commentaires et préoccupations



- Enjeu du financement et de la disponibilité des ressources
- L'intérêt d'intégrer une ASP est plus grand que celui de créer une nouvelle ASP
- Besoin de soutien important, surtout en lien avec les risques d'agression et la violence dans les écoles !

« Ces ressources ASP sont des acteurs externes paritaires qui jouent un rôle primordial en SST. Cet accompagnement spécialisé dans le déploiement d'initiatives SST est à mon avis nécessaire, surtout dans un contexte de pénurie de personnel. »

« C'est vraiment une belle initiative considérant que nous avons tous sensiblement les mêmes besoins dans nos milieux scolaires. »

« Je pense qu'il est temps que le secteur de l'éducation ait une ASP. »



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

La réglementation sur le bruit





La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

Les risques psychosociaux (RPS) liés au travail

Karine Bonsaint, B.Sc.Inf., M.A.P.
Conseillère en prévention SST



RPS - Cadre légal

- *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)*

- Modifie la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* avec :
 - l'ajout de la notion d'intégrité psychique et de risques psychosociaux (RPS)

 - l'ajout de la protection en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel

Principaux risques psychosociaux (RPS)

- Peuvent **affecter** la santé physique et psychologique
- Peuvent être présents dans tous les milieux
- Ils **doivent être identifiés et pris en charge** tout comme les autres risques à la santé et à la sécurité

**Harcèlement au travail
(psychologique, sexuel,
cyberharcèlement)**

**Violence en milieu de
travail**

**Violence conjugale,
familiale ou à caractère
sexuel**

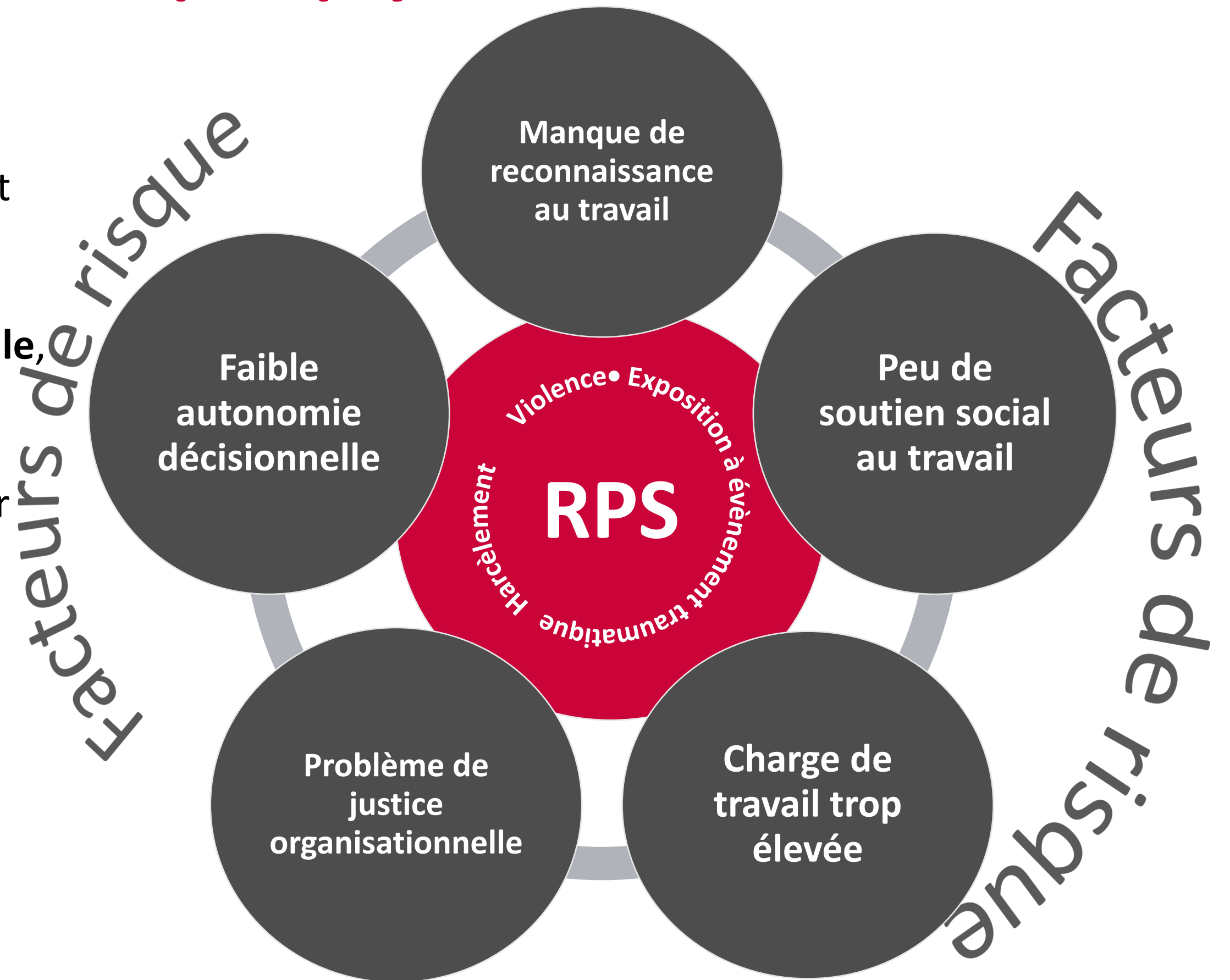
**Exposition à un
événement
potentiellement
traumatique**

Source : CNESST (2023)

Facteurs de risques psychosociaux

- Peuvent **influencer** la santé physique et psychologique des travailleurs
- Doivent être considérés de façon **globale**, agissant les uns avec les autres
- Les milieux de travail doivent demeurer **vigilants**

Source : CNESST (2023)

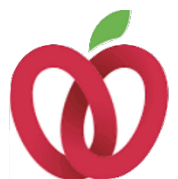


Réalité sur le terrain

- Priorité accordée aux RPS est relativement nouvelle (LMRSST, octobre 2021)
- Droit de refus et plaintes
- Interventions d'inspecteurs en prévention-inspection de la CNESST pouvant mener à des avis de dérogation
- Couverture médiatique importante
- Jugements récents en lien avec les RPS : résumé de décisions, [blogue SOQUIJ](#)

Soutien aux centres de services scolaires

- Services-conseil: une priorité pour notre équipe!
- Poursuite du *Comité spécial sur la violence et les risques d'agression en milieu scolaire*
- Embauche de deux nouvelles conseillères en prévention SST (total de trois)
- Développement ou partage d'outils selon les besoins exprimés
- Mise à jour en continu du Portail SEPT
- Rencontres avec le MEQ, la CNESST et les partenaires afin de faire valoir les préoccupations des gestionnaires et les besoins du secteur scolaire
- Participation à des comités externes
- Être à l'affût des nouveautés et des derniers développements en vue de mieux soutenir les gestionnaires



En cours à la CNESST

→ Discussions avec la CNESST concernant le dossier RPS

→ Depuis le printemps 2023, la CNESST a embauché 18 conseillers en santé psychologique au travail



« Des travaux sont en cours pour du contenu plus spécifique à certains secteurs, dont celui de l'enseignement »

Pour l'accès à ces nouveaux services: conseiller.santepsy@cnesst.gouv.qc.ca

→ Auriez-vous de l'intérêt pour une présentation de la CNESST d'environ 1 heure sur leur offre de services en santé psychologique, organisée par la Fédération pour les 61 CSS? (Google Forms)



FORMATIONS OFFERTES POUR L'INTERVENTION SÉCURITAIRE EN SITUATION DE CRISE



OMEGA
(ASSTSAS)



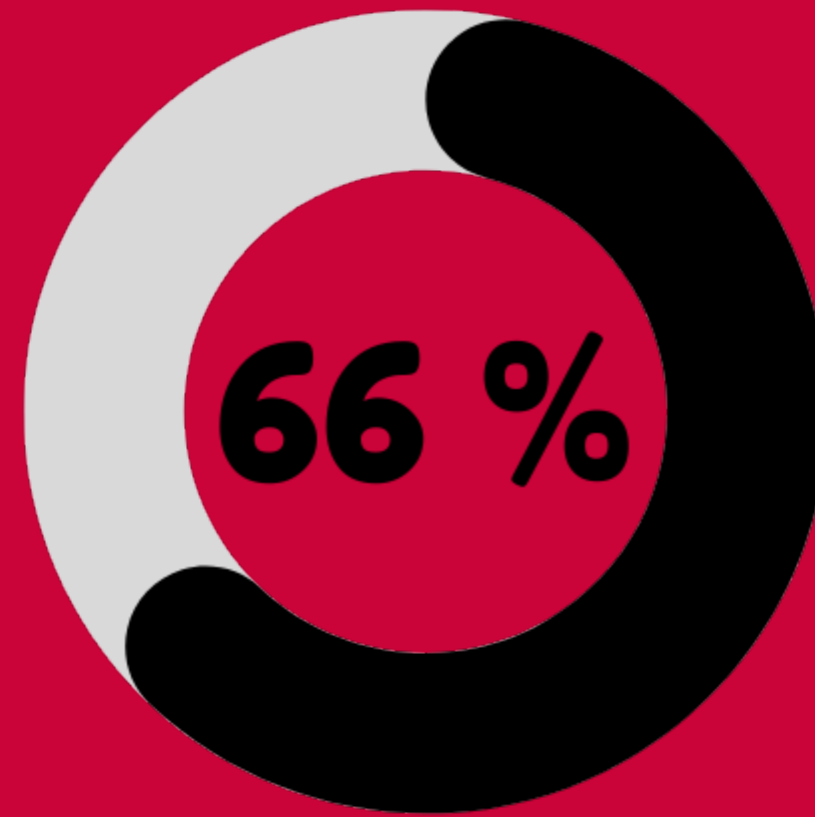
I.T.C.A.



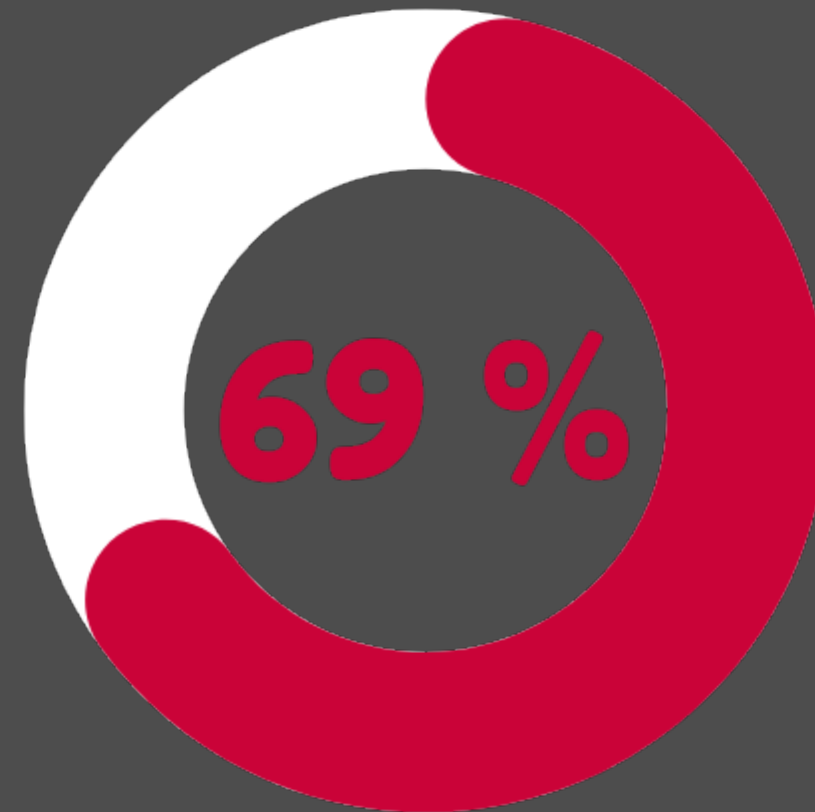
C.P.I.



Autres



DES RÉPONDANTS PENSENT QUE
LES FORMATIONS OFFERTES
RÉPONDENT BIEN AUX BESOINS
ACTUELS DU MILIEU SCOLAIRE



DES RÉPONDANTS ONT
CONSTATÉ UNE AUGMENTATION
DE LA VIOLENCE ENVERS LE
PERSONNEL ET UNE
AUGMENTATION DU NOMBRE
D'ÉVÈNEMENTS DÉCLARÉS, AU
COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Visite d'un inspecteur de la CNESST

- Si besoin de soutien lorsqu'une visite est annoncée, vous êtes invités à nous contacter
- À la suite d'une visite, le partage avec la Fédération de votre **expérience**, du **rapport d'intervention** dépersonnalisé et de vos **bons coups** serait grandement apprécié
- Un tableau contenant des extraits de dérogations reçues dans divers CSS est disponible sur le portail SEPT

→ <https://sept.fcscq.quebec/prevention/bibliotheque-sst/risques-a-la-sante-et-a-la-securite-1/violence-et-risques-dagression/>

En cours à la Fédération

→ **Mutualisation des outils des CSS**, notamment sur le harcèlement psychologique et la violence : grille d'analyse, rapport d'enquête incident/accident, etc. Dépersonnalisé ou non.

Avez-vous des outils à partager?

- Si oui, SVP, transmettre à sept@fcssq.quebec
- Dépôt dans la section prévention du Portail SEPT, partage d'outils SST

→ **Projet de loi 42 : *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.***

Évaluation de l'impact du PL42. Sur le Portail SEPT, il y a un tableau avec les principales modifications aux lois touchées. Si commentaires, merci de nous retourner le tableau. Si besoin d'approfondir et d'échanger, rencontre possible.

Simulateur de coûts CNESST

ECKLER Simulateur Régime rétrospectif Taux personnalisé Instructions

Travailleur ✓ Numéro de dossier ✓ Employeur ✓

Année origine ⚠ Limite par lésion ⚠ Juridiction ✓ Unité

Décès? ⚠

Scénario A — Déboursés imputés ⚠

	Indemnités de remplacement de revenu	Frais d'assistance médicale	Préjudice corporel	Total	Trimestres d'IRR
2014				0 \$	1 2 3 4
2015				0 \$	5 6 7 8
2016				0 \$	9 10 11 12
2017				0 \$	13 14 15 16
Total	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	

Scénario B — Déboursés imputés ⚠ Recopier ↓

Impact d'un partage de coûts ⚠

Coûts estimatifs de la lésion

Scénario	Déboursés	Provisoire 2016	Facultatif 2017	Définitif 2018	Différence vs. Scénario A
Scénario A					

Calculé le ...

Nota bene

- Les facteurs de chargement utilisés dans l'analyse sont identiques à ceux utilisés par la CNESST. Les facteurs qui n'ont pas encore été établis par la CNESST sont estimés.
- Périodiquement, le simulateur sera mis à jour pour tenir compte des nouveaux paramètres du régime rétrospectif et de la tarification de la CNESST.
- Les projections et l'entrée de données sont exclusivement la responsabilité de l'utilisateur. Nous ne pouvons être tenus responsables pour des données incorrectement saisies ou pour une interprétation erronée des résultats.
- Il est important de comparer les données du dossier à celles de l'ensemble de l'année concernée afin de connaître l'impact de la cotisation maximale de l'année.



Les simulateurs sont accessibles à <http://sept.fcassq.quebec>





Gestion dossiers santé et sécurité

Formation

Calcul de l'impact financier d'une lésion professionnelle au Régime rétrospectif

Céline Marcoux,
présidente et fondatrice de Gestion DSS

Date: 14 décembre 2023



La Fédération des centres de services scolaires du Québec



gestiondss.com

Avec la collaboration spéciale de Mme Céline Marcoux, présidente et fondatrice de Gestion DSS

Et Marie-Pierre Vézina, avocate et conseillère en gestion de la présence au travail

AUTOMATISATION DES DÉCISIONS D'ADMISSIBILITÉ DE LA CNESST

Depuis le 4 décembre dernier, certaines décisions d'admissibilité de la CNESST sont automatisées au bénéfice des employeurs et des travailleurs.

Ce nouveau processus permet de :

- traiter plus rapidement les dossiers pour lesquels il n'y a aucun doute sur la présence d'un accident du travail;
- dégager davantage de temps aux agentes et agents d'indemnisation pour concentrer leur expertise sur les demandes qui nécessitent une analyse détaillée et des suivis.

Désormais, le traitement de certaines demandes de réclamation passe par un premier palier automatisé. Cette automatisation des décisions s'applique seulement aux demandes d'indemnisation qui contiennent tous les éléments nécessaires pour conclure à l'admissibilité de la réclamation.

Rappel

TROUSSE INTERACTIVE SUR LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL AU TRAVAIL EN MILIEU SCOLAIRE





La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

**Merci de votre
participation!**

Pour nous joindre :
sept@fcssq.quebec

